

BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATELNEUF

Canton de CHAMPAGNOLE (JURA)

N° 5 - JANVIER 1982

- SOMMAIRE. I - COMPTE-RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
II - ETAT DES DEPENSES COMMUNALES POUR LE 4^e TRIMESTRE
1981.
III - TEXTES DIVERS.

I - COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER
1982.

- PRESENTS : MM. BLONDEAU Emile, GIRARDOT Robert, MME RAGOT
Micheline, MM. BLONDEAU Claude, BOURGEOIS Louis,
MICHAUD Louis, SELLENET Alain, TRIBUT Jean.
- ABSENTS : MM. BERTSCHY Charles, GAUTSCHI Paul, GIRARDOT
Denis.

I - DENEIGEMENT. Le CD 40, de La Croisée à Pont-de-la-
Chaux sera à nouveau déneigé et cela aux frais de la commune, tout en
continuant à réclamer la participation du Département pour ce déneige-
ment.

2 - CABINE TELEPHONIQUE. Une cabine téléphonique ^{publique} sera
installée prochainement; elle sera placée vers la fromagerie, à la
place des bacs à petit lait.

3 - LOGEMENT DE LA PETITE ECOLE. Ce logement devra être
libéré pour le 15 février 1982. Une somme sera versée à la commune
par la personne qui a acheté les meubles de Mme BARBIER. Un arrange-
ment, fixant le montant de cette somme, aura lieu entre la personne
concernée et la commune. Cela est demandé pour régler l'occupation
du logement depuis trois ans par les meubles de Mme BARBIER.

4 - LOCATION DU LOGEMENT DE L'ECOLE. Le logement de
l'école étant libre, il sera loué à l'agent forestier qui viendra
au printemps. Une autorisation sera demandée à M. l'Inspecteur d'
Académie.

5 - BAIL DE LA CURE. Le bail de location de la Cure
arrivant à expiration, il sera renouvelé avec M. SELLENET.

6 - RAFASSAGE DES ORDURES MENAGERES. Ce ramassage sera
étendu jusqu'à la ferme du Chalet. Si les habitants du Piolet et
du Pont Canille le demandent, ils auront droit à ce ramassage.

Bulletin municipal de Chateaufort (page 2)

7 - MARE DU JOURDAIN . Cette mare sera nettoyée par une pelleuse.

8 - BRINS GRIFFES DANS LES BROUSSAILLES. Des arbres griffés ont été coupés dans certaines broussailles. A partir de maintenant, les bénéficiaires de ces broussailles, qui couperont les brins griffés, n'en auront pas l'année suivante.

pour la broussaille citée ci-dessus à titre personnel j'ai constaté qu'il restait 3 arbres griffés et un arbre non griffé. J'ai donc remplacé par un brin griffé abattu. Jean .

II - ETAT DES DEPENSES COMMUNALES DU 4e TRIMESTRE 1981.

Bordereau n°13 du 6 novembre 1981

N°s mandats	OBJET DES DEPENSES	MONTANT
I31 Extension du réseau d'eau (Le Fioget, Mont Camille) 2e acompte.....	103 271,27
I32-Fournitures scolaires(Campanova- Besançon)	425,56
I33-Fourniture fuel domestique(Eroini- Champagne).....	567,40
I34-Engrais pâturage (Chrétien- Ardon).....	3 550,26
I35- Repas des agents forestiers pour martelage coupes (Monnier- Chaux des Crétenay).....	479,50
I36- Aide technique à La gestion communale 1981 (Trésorier Payeur Général)	270,00
I37-Cotisation 3e trimestre Mutualité sociale agricole.....	1327,44
I38-Travaux en forêt communale.(Office National des Forêts)	21 145,87
total présent bordereau...		I31 935,30
total général du précédent bordereau...		484 723,50
total général du présent bordereau...		<u>615 758,80</u>

Bordereau n°14 du 4 décembre 1981

I39- Remboursement annuité emprunt pour travaux. (Crédit Foncier de France).....	3 220,06
I40- Extension réseau d'eau (Le Fioget-Mt Camille)	49 158,56
I41- Fourniture fuel (Girod - Champagne).....	1 442,05
I42- Achat matériel sport pour école (ski) (Roland sport- Les Rousses)	2 880,00
I43- Indemnité pour confection documents budgétaires 1981 (Percepteur).....	200,00
I44- Indemnité spéciale de Gestion 1981(Percept).	66,00
I45- Droit de timbre sur vente de bois du 6.II.81 (Recette Poligny)	28,00
I46- Travaux entretien station de pompage (Eau pure à Lons).....	14 675,82
I47- Débardage stères parcelles n° 11,18,20,23....	7 808,60
I48- Analyse d'eau	77,00

Bulletin municipal de Chatelneuf (page 3)

Total présent bordereau	79 556,09
Total général du précédent bordereau...	615 758,80
Total général du présent bordereau ...	<u>695 314,89</u>

Bordereau n° 15 du 14 décembre 1981

I49....	- Fournitures scolaires (J.P.Andugar-Besançon.	444,86
I50....	- Fournitures de bureau (Imprimerie Sofiac-Paris)	249,18
I51....	- Fournitures de bureau (Imprimerie Fabrège, St Irlex 87)	599,28
I52....	- Entretien bâtiments communaux.....	231,13
I53....	- Entretien bâtiments communaux	246,53
I54....	- Traitement secrétaire de mairie (4e trimestre) 3	133,51
I55....	- Traitement Gérant téléphone 4e trimestre....	177,72
I56....	- Traitement Fontainier 4e trimestre.....	555,37
I57....	- Balayage école et mairie 4e trimestre.....	288,79
I58....	- Surveillance horloge (4e trimestre)	266,58
I59....	- Garde du bureau pour les élections 1981 (4 dimanches) 37,50€ par jour et par personne). I	671,81
I60....	- Numérotage stères, cubage, marquage broussailles établissement listes stères et bordereaux vente de bois	I 679,50
I61....	- Abattage bois, parcelles 11 et 20.....	I 328,39
I62....	- Abattage bois parcelle 43.....	I 243,39
I63....	- Gardiennage église 4e trimestre.....	131,25
I64....	- Cotisation URSSAF 4e trimestre	4 053,05
I65....	- Ramassage ordures ménagères 4e trimestre....	960,00
I66....	- Indemnité fonction maire 4e trimestre.....	2 928,70
I67....	- Indemnité fonction 1er adjoint	495,80
I68....	- Indemnité fonction 2è adjoint	495,80

Total présent bordereau	21 180,64
Total général du précédent bordereau	695 314,89
Total général du présent bordereau	<u>716 495,53</u>

Bordereau n°16 du 8 janvier 1982

I69....	- Icantes Année 1981 (Percepteur).....	852,71
I70....	- Entretien réseau d'eau et pose eau au Cimetière (Andrey- Chaux des Crotenay)....	2035,76
I71....	- Débardage stères Parcelle 43.....	3 540,00
I72....	- Assurances bâtiments communaux (M. Marie Daniel - Chaux des Crotenay)	2 251,00
I73....	- Jouets Arbre de Noël (Bazar parisien- Champagne)	I 226,95

Total présent bordereau	9 906,42
Total général du précédent bordereau	<u>716 495,53</u>

Total général du présent Bordereau: 726401,95

III - TEXTES DIVERS.

I - DENEIGEMENT CD 40 DE MONT-SUR-MONNET a PONT DE LA CHAUX.

Dans sa réunion du 30 octobre 1981, le Conseil municipal a refusé de déneiger cette route aux frais de la commune et avait décidé d'en informer M. le Président du Conseil Général et M. le Conseiller Général de Champagnole.

En date du 11 décembre 1981, j'ai écrit à ces responsables départementaux, la lettre suivante :

" Monsieur,

A titre personnel, mais en pensant être le porte parole des réflexions de la majorité des habitants de Chatelneuf, j'ose me permettre de venir solliciter votre appui et votre compréhension, pour résoudre un problème de déneigement.

Dans sa réunion du 30 octobre 1981, le Conseil municipal de Chatelneuf, refuse de déneiger aux frais de la commune, le CD 40 compris entre la croisée des chemins LOULLE-SAFFLOZ et CHATELNEUF - MONT SUR MONNET, d'une part, et LE PONT DE LA CHAUX RN5 (Commune de CHAUX DES CROYENAY) d'autre part.

Depuis plusieurs années déjà, le chemin depuis la sortie du village de MONT - SUR- MONNET à la croisée des routes citées plus haut n'était pas déneigé. C'est une des raisons du refus de déneigement, de la part du Conseil municipal, du tronçon désigné ci-dessus. Nous ne comprenons pas, vu que cette route est départementale, la non-participation du Département à ce déneigement. MONT-SUR-MONNET est notre Centre de Secours en cas d'incendie. Cela est déjà arrivé en hiver, et les pompiers sont obligés de passer par LOULLE et PILLEMOINE pour venir à CHATELNEUF, ce qui double presque le trajet. En plus, nous avons plusieurs personnes du village qui travaillent à MONNET-LA-VILLE, et le trajet direct est CHATELNEUF- MONT SUR MONNET.

Pour la route CHATELNEUF-PONT DE LA CHAUX, c'est le trajet direct pour le médecin et les commerçants, qui viennent de CHAUX DES CROYENAY, et pour la gare SNCF, qui se trouve à PONT DE LA CHAUX, à cinq kilomètres de CHATELNEUF.

Croyez-vous, Monsieur le Président du Conseil Général (ou Mr le Conseiller Général), qu'il soit normal que le déneigement de MONT-SUR-MONNET à PONT DE LA CHAUX, douze kilomètres, soit exclusivement à la charge de CHATELNEUF ?

Nous espérons que vous comprendrez ce problème et que nous pouvons compter sur votre intervention auprès de vos Collègues du Conseil Général, pour que le Département participe à ces frais.

Nous comprenons qu'il existe des raisons d'ordre économique, mais nous pensons que des économies peuvent être faites sur des travaux qui ne sont pas une nécessité comme le déneigement.

La personne qui fait le déneigement part de CHATELNEUF, fait LE VAUDIOUX - PILLEMOINE, remonte sur CHATELNEUF jusqu'au croisement du VAUDIOUX, redescend à PILLEMOINE, ensuite LOULLE, NEY, LOULLE et MONT-SUR-MONNET. De MONT-SUR-MONNET, pour revenir à CHATELNEUF, il passe à LOULLE et PILLEMOINE, soit onze kilomètres environ, par le chemin DEJA déneigé. Ne pensez-vous pas qu'il pourrait revenir directement de MONT-SUR-MONNET à CHATELNEUF, soit 7 kilomètres, et ce chemin serait déneigé sans plus de frais ?

En m'excusant de vous importuner avec ce problème, je vous prie de bien vouloir agréer... etc....

TRIBUT Jean. "

REPONSE EN DATE DU 21 DECEMBRE 1981, de MONSIEUR LE PRESIDENT DU
CONSEIL GENERAL :

" Monsieur,

Vous avez bien voulu, par lettre en date du 11 décembre 1981, m'exposer les problèmes de déneigement d'une partie du CD 40, et me demander d'intervenir en vue de la recherche d'une solution.

Votre requête a retenu toute mon attention, et je demande par même courrier que cette affaire fasse immédiatement l'objet d'un examen par le Service de l'Equipe est.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant des éléments que j'aurai pu recueillir et des possibilités, si elles existent, de trouver une issue à cette situation actuelle.

Je vous prie d'agréer.....

Pierre BRANTUS. "

REPONSE EN DATE DU 31 DECEMBRE 1981, de MONSIEUR LE CONSEILLER GENERAL
DE CHAMPAGNOLE :

" Cher Monsieur,

Votre lettre du 11 décembre relative au déneigement du CD 40 a retenu toute mon attention.

Je comprends le refus du conseil municipal lors de sa séance du 30 octobre 1981 de déneiger cette voie. Il s'explique d'une part, par le coût très important que la commune a dû consentir l'an passé, et d'autre part, par le fait que, s'agissant d'une route départementale, il semble normal que son déneigement soit pris en charge par le département.

Ce cas a déjà été évoqué plusieurs fois auprès des services de l'équipement et de la 4^e commission, qui s'occupe de la voirie. Malheureusement, la majorité du Conseil Général a toujours maintenu sa politique à cet égard, à savoir qu'un certain nombre de routes départementales secondaires dont le CD 40, mais aussi dans notre secteur les CD 21, 23 E, 279, ne pouvaient être déneigées à cause de l'énorme surcharge financière qu'entraîne pour le département une telle prise en charge. Charge hors de proportion avec le service rendu.

On ajoute, en ce qui concerne plus spécialement cette route, qu'il n'est guère plus long, et par contre plus sûr, en hiver, d'emprunter la RN 5 puis la 471, pour aller à BONNET LA VILLE.

Tout cela peut évidemment se discuter, et si je représente encore le canton en 1982, je ne manquerai pas de soumettre à nouveau cette affaire à l'assemblée. Mais, le budget étant voté, il est trop tard pour cet hiver.

En ce qui concerne les problèmes d'incendie, il est évident qu'on tout état de cause, et spécialement en hiver, vous avez avantage à dépendre directement (premier appel) du centre de CHAMFAGNOLE, qui pourra intervenir plus rapidement et plus efficacement.

J'en ai parlé au Commandant POURNY, qui est d'accord. Il suffit que le conseil municipal prenne une délibération demandant ce rattachement et en fasse parvenir une copie au Commandant.

Veuillez agréer....

Le Conseiller Général - Maire
Maurice FUMBY-BADOZ

D'après certaines informations, nous savons que M. le Président du Conseil Général a contacté l'équipement de CHAMPAGNOLE, mais nous ignorons la réponse de cette administration.

Pour la réponse de Mr le Conseiller Général de Champagnole, nous avons cherché à savoir à quoi correspondaient les CD 21, 23 E et 279 :

- CD 21 : Pont de Gratteroche - Saint Germain ;
- CD 23 : Valempoulières - Le Pasquier ;
- CD 279 : Crans - Syam - La Billaude.

Si nos informations sont exactes, c'est le CD 21 E qui ne serait pas déneigé et non le CD 21. Le CD 21 E est le chemin de Mournans à Onglières, sans passer par Charbonny.

Pour le CD 23, après réclamation de Mr le Maire de Valempoulières, il est déneigé, et c'est le chemin de Valempoulières à la route de Salins-Andelot qui ne l'est pas.

Nous continuerons à réclamer pour que le département participe au déneigement du CD 40. Ce chemin est classé en 4e catégorie; il faut le faire passer en 3e, et dans cette catégorie, le département participe pour 70%.

Personnellement, je ne suis pas d'accord pour quitter le Centre de Secours incendie de MONT - SUR - MONNET. Toutes les fois que nous vous eu besoin des pompiers de MONT-SUR-MONNET, ils sont venus très vite, en plus si deux ou trois villages les quittent, ils n'auraient plus lieu d'être Centre de Secours. Et cela serait une excuse de plus pour ne pas déneiger le CD 40.

TRIBUT Jean.

II - FETE DE NOEL

Elle a eu lieu à la salle d'école dans une bonne ambiance. Chaque enfant a reçu un jouet ou un livre d'une valeur de 80 ₣ environ.

Les personnes de plus de 70 ans ont reçu un colis/
LISTE DES DONES : $\frac{1}{2}$ livre café - I cornet pralines - I boîte macédoine de fruits - I bûche - I boîte d'ananas - I bocal de cerises - I gênoise - I boîte de boudoirs - I bouteille de crème de cassis - $\frac{1}{2}$ litre de rhum.

Bulletin municipal de Chatelneuf (page 8)

COLIS DES HOMMES : I l. de rhum - 2 bouteilles de Bordeaux -
I cornet de pralines - I boîte de gâteaux salés
I boîye de gâteaux assortis - I bocal de confit de foie à la Landaise.

Ces colis reviennent à environ 130 Fr.

Ce fut une bonne soiréé, et chacun rentra chez soi heureux d'avoir passé un moment avec les autres personnes du village, et d'avoir pu admirer les enfants de l'école dans leurs petites scènes.

TRIBUT Jean.

III - GOUDRONNAGE DES COURS.

Il avait été décidé, au cours d'une réunion du conseil, que cette année serait entrepris le goudronnage des cours devant chez les habitants de la commune ceci intéresse particulièrement les gens qui ont le devant de leurs portes dans un état lamentable ce qui ne nuirait pas à la propreté et à l'esthétique de notre commune.

Bien sûr, il y a des avis contraires, peu nous importe de l'avis d'une minorité.

Nous demandons à M. le Maire, de bien vouloir agir en ce sens. Il a bien été installé l'eau au cimetière, ce qui permet aux fleurs artificielles d'avoir tout leur éclat, donc pourquoi pas la propreté devant chez ~~xxx~~ nous ?

GAUCHI Paul

IV - PREVISIONS METEOROLOGIQUES 1982.

Pour connaître le temps que nous aurons tous les mois de l'année, il suffit de placer douze tranches d'oignons sur une table pendant la nuit de Noël.

Pour cela, prendre un gros oignon, l'éplucher et le couper en deux. Dans chaque moitié faire six tranches et les placer sur une table, dans l'ordre des mois de l'année; mettre une petite cuillère de sel sur chaque portion d'oignon. Le matin de Noël, nous regardons ces tranches: celles dont le sel a complètement fondu sont bien humides, donc mois de pluie. Sur d'autres, le sel n'a fondu qu'en partie alors mois en partie beau et en partie pluvieux, et les dernières où le sel n'a pas fondu du tout et où l'oignon reste sec, indique un mois beau et sec.

Pour l'année 1982, les résultats sont les suivants, à l'exception des mois de janvier et de février, dont je n'ai pas tenu compte, ces mois étant des mois d'hiver :

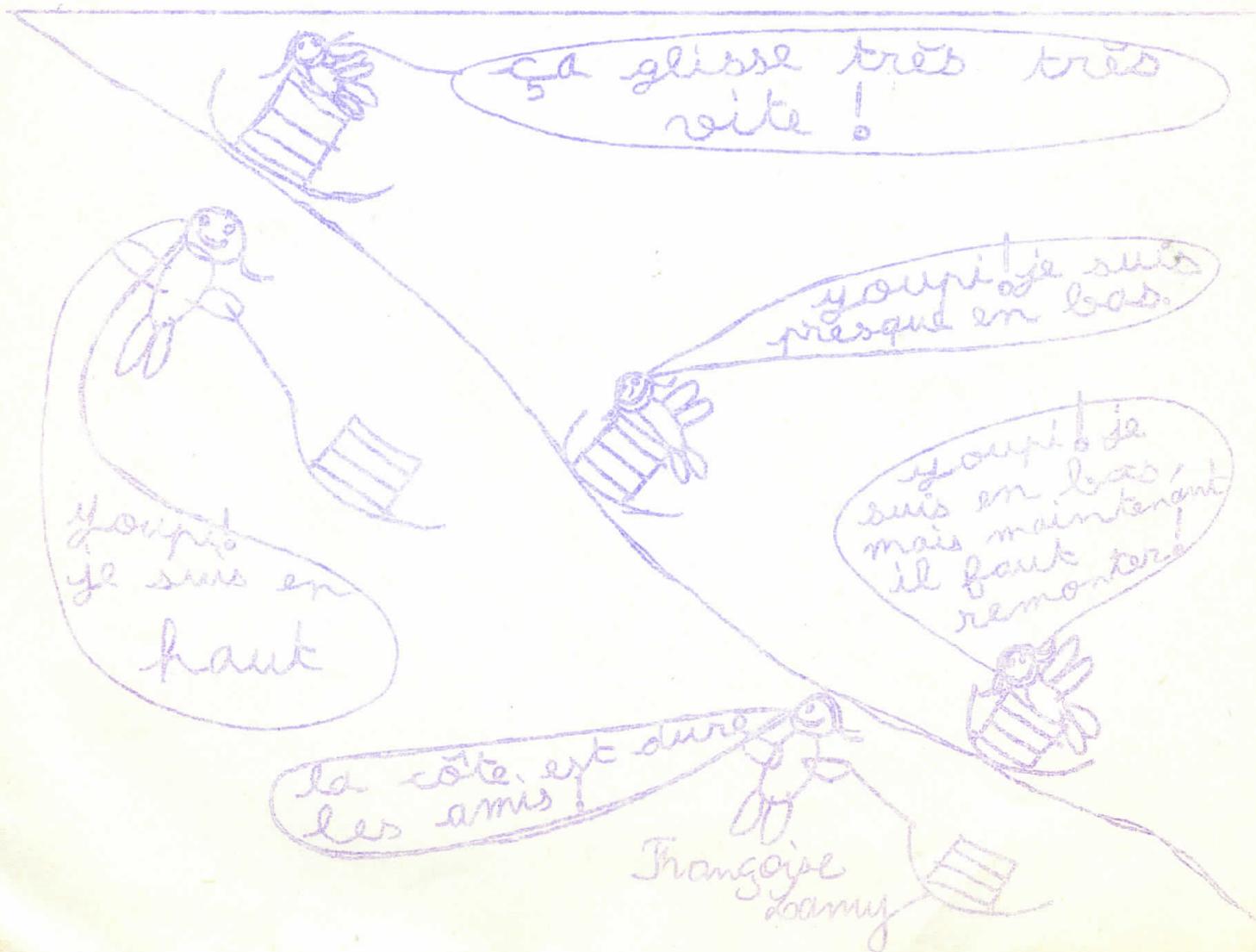
<u>mars</u> :	pluie	<u>juin</u> :	beau	<u>septembre</u> :	beau
<u>avril</u> :	pluie	<u>juillet</u> :	beau	<u>octobre</u> :	beau et pluie en
<u>mai</u> :	beau	<u>août</u> :	beau		partie
				<u>novembre et décembre</u> :	mauvais

Ces prévisions ne sont pas garanties exactes, mais les spécialistes en météorologie arrivent à se tromper, alors pourquoi pas moi; et si j'avais raison, que l'été serait beau. GIRARDOT André.

La neige est revenue :

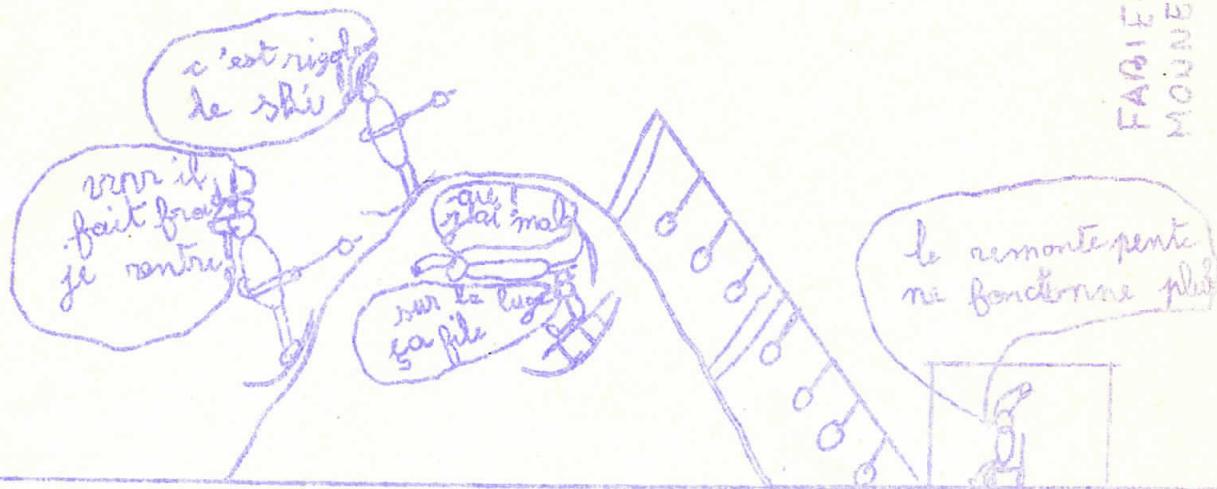
Oui, la neige est revenue. Peut être avez-vous été étonné! y'espère pour vous que vous aimez bien la neige. C'est amusant la neige vous savez bien on peut faire de la luge, du ski de fond, du ski de descente, du bob, du sac. N'est-ce pas amusant la neige? Alors si vous aimez la neige & profitez en, sinon tant pis pour vous attendez le printemps!!

Michaël Blondau



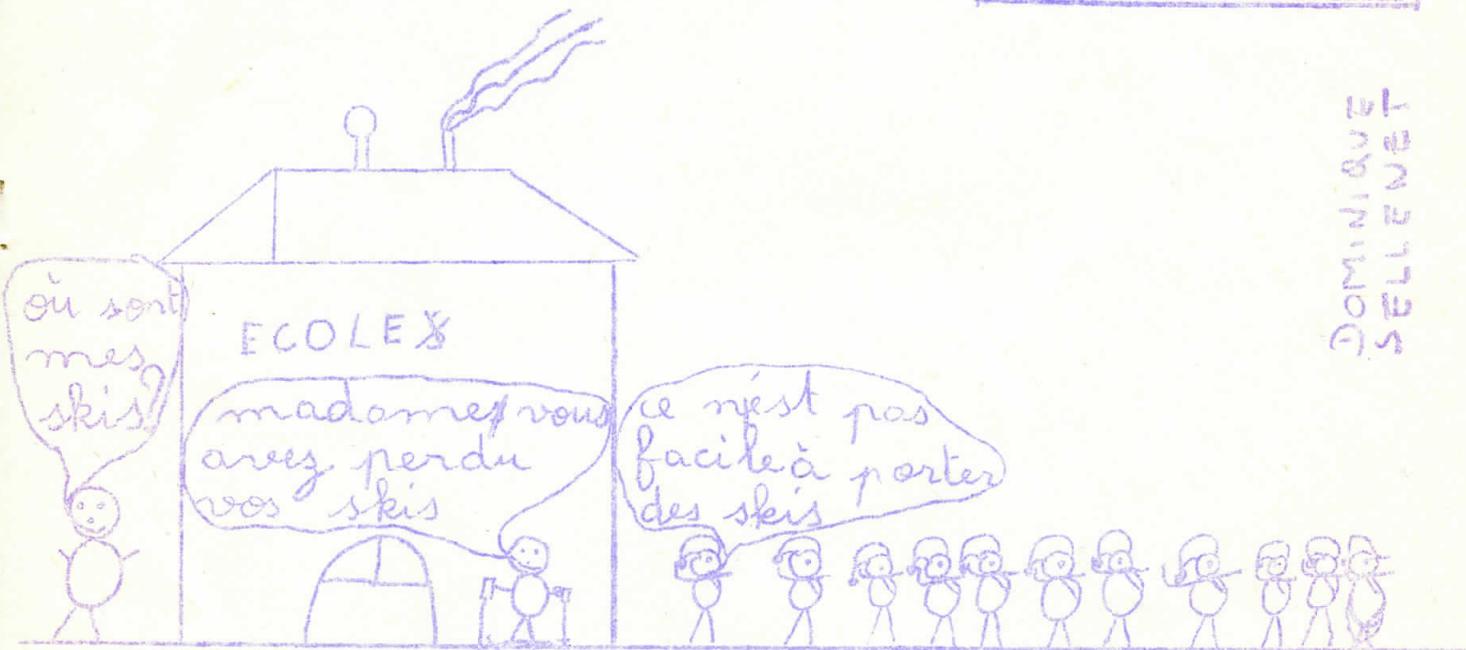
Le ski en n'est pas si facile

FABIEN
MOUNET



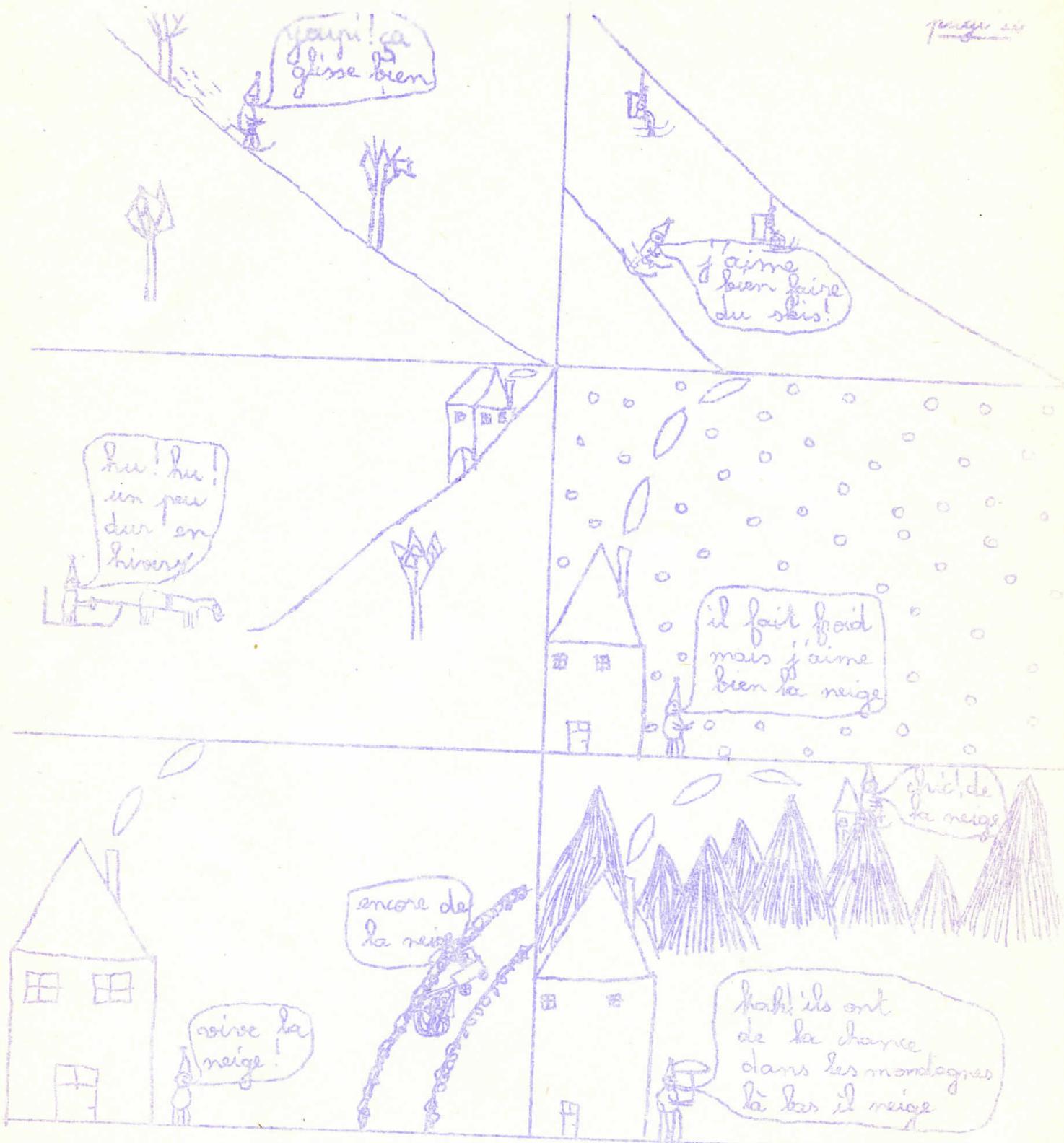
allons skier

DOMINIQUE
SELLENET



CAROLINE
SELLENET





Mais, j'aime bien la neige car on peut faire de la luge, du ski et du traîneau, mais mon papa ne s'oppose qu'on il doit "peler" sa voiture glisse, patine.

frédérique sellenet

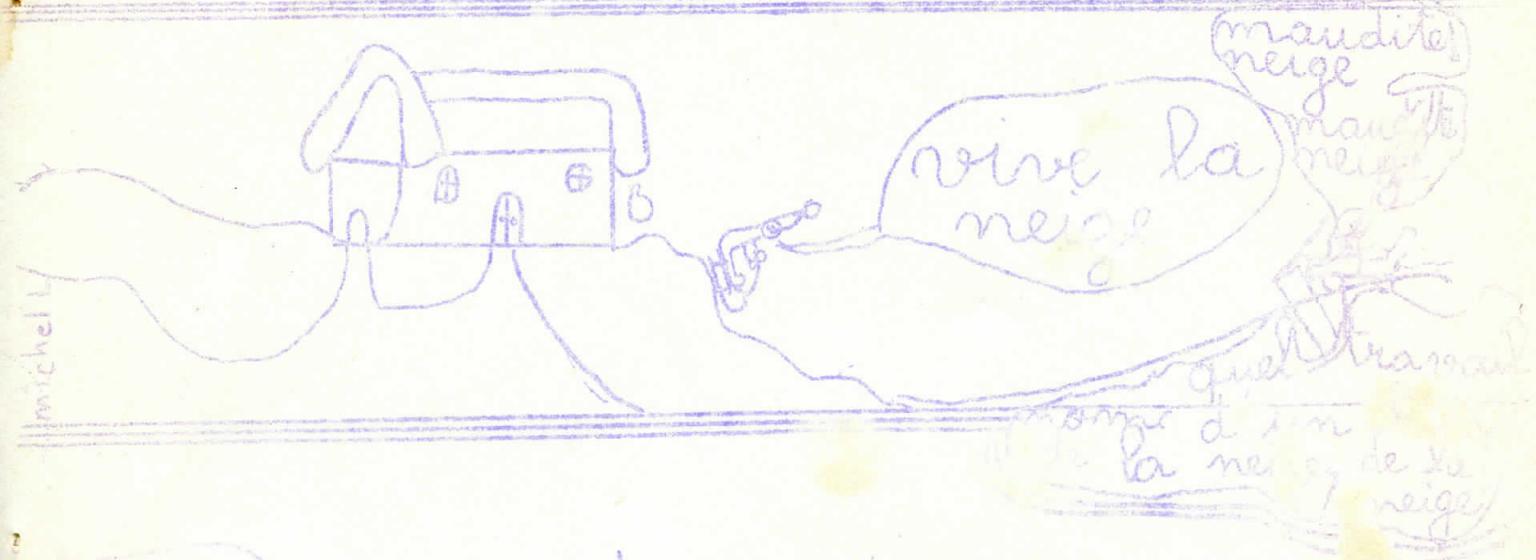


ohic il neige

sut je suis pris !!!

encore cette sale neige

micHELL



vive la neige

maudite! neige maudite! neige

quel travail

comme d'habitude la neige de la neige

micHELL



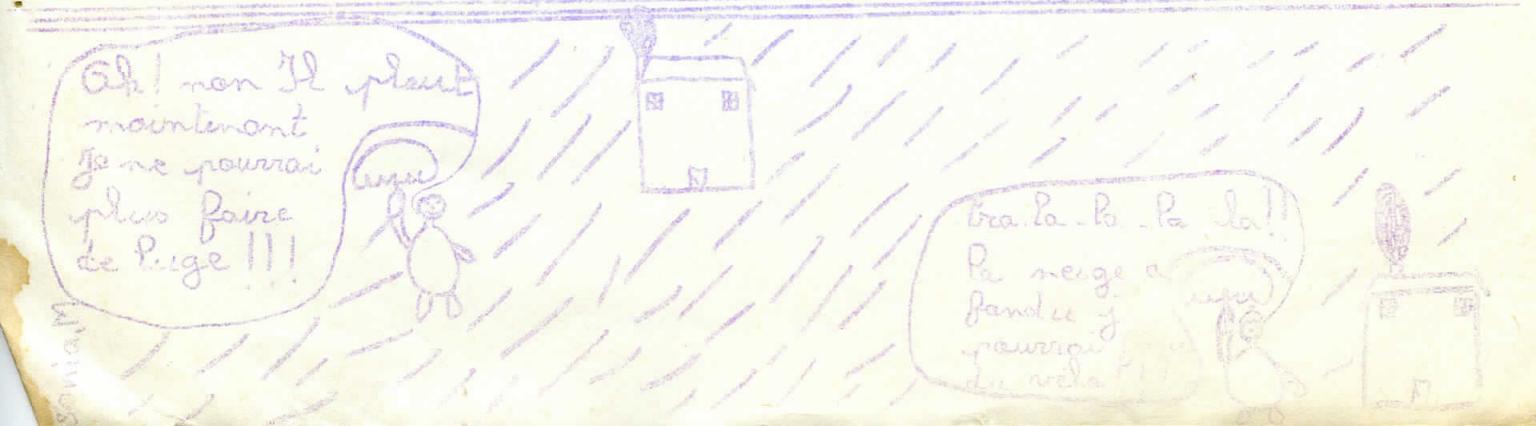
pour une fois on se voit en se amusant

yopii!! Il neige je vais pouvoir faire du ski et de la luge c'est SUPER!!

pour ça!! qu'il fait froid maintenant il faut allumer le feu

micHELL

sonia.M



Ah! non Il pleut maintenant je ne pourrai plus faire de luge!!!

bravo la la la!! Pa neige a l'heure j'aurais pu faire de la luge

sonia.M